

**MAIRIE DE MAXOU**  
**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016**  
**20 HEURES 30**

**Présents :**

DESTRUUEL Gisèle, DUNNING Leslie, LAFUSTE Delphine, MARTY Alain, SEVERAC Christelle, SOULIE Dominique, VIVIER Jean-Luc, CHASTAGNOL Gérard

**Excusés :**

SABOT Aimé, donne procuration à Delphine LAFUSTE  
ANTAKI Sheila donne procuration à Les DUNNING

**Secrétaire de séance :** LAFUSTE Delphine

En préambule, le maire ajoute deux délibérations :

- l'aide parlementaire
- une modification budgétaire

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 JUIN 2016**

Compte rendu approuvé à 10 voix sur 10

**2) CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA RENOVATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FETES**

Le choix de l'architecte a été arrêté le 26 Aout 2016 lors d'une réunion du conseil municipal : Mr David Hebert.

Le conseil municipal approuve le lancement de la rénovation de la mairie et de la salle des fêtes par l'architecte mentionné ci-dessus et autorise Mr le maire à effectuer les démarches administratives permettant la réalisation du projet.

Délibération approuvées à 10 voix sur 10

**3) CADUCITE DU CONTRAT DE L'ADJOINT TECHNIQUE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET SON REMPLACEMENT**

L'adjoint technique en charge de l'entretien des locaux publics de la commune ne s'est plus présentée à son travail et ce malgré de multiples tentatives pour la joindre. Le maire rappelle que suite au courrier recommandé, elle ne s'est pas présentée à l'entretien à laquelle elle était conviée. Une procédure de licenciement devra être engagée.

Au vu des différents éléments cités, le conseil municipal mandate le maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à la présente délibération

Délibération approuvées à 10 voix sur 10

#### **4) REMPLACEMENT DU CAE CUI**

Depuis le départ de l'agent technique la question est posée d'un recrutement d'un CUI ou d'un appel à une entreprise extérieure pour les travaux qui le nécessitent.

#### **5) REDEVANCE DE FRANCE TELECOM POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Conformément au décret du 27 décembre 2005, les montants des redevances dues par les opérateurs de télécommunications sont revalorisés chaque 1er janvier.

Pour 2016 (patrimoine comptabilisé au 31/12/2015), ils sont les suivants :

38.81 € par km pour les installations souterraines

51.74 € par km pour les installations aériennes

25.87 €.par m<sup>2</sup>.pour les cabines téléphoniques

Le maire propose d'émettre le titre de recette correspondant.

Délibération approuvée à 10 voix sur 10.

#### **6) DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

Compte tenu des travaux envisagés de rénovation de la salle des fêtes et de la mairie, le maire souhaite solliciter à titre exceptionnel le ministère de l'Intérieur dans le cadre du programme 122, action01, de la mission relations avec les collectivités territoriales.

Le conseil autorise Monsieur le maire à 10 voix sur 10

#### **7) DECISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CREDITS**

Afin d'équilibrer le budget, le maire propose de prélever 3000 € d'un compte excédentaire pour le basculer sur un compte déficitaire.

Le conseil approuve à 10 voix sur 10 la décision modificative.

#### **Questions diverses**

- FPIC : Fonds de péréquation intercommunal et communal.
- isolation du logement communal
- sécurisation de la RD 47 et de la traverse du bourg
- Transfert de la Taxe d'aménagement

La séance est levée à 21H30.